

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'Assistance aux Vieillards

Il est difficile de juger encore dans ses effets d'ensemble la loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1907 et qui a réalisé chez nous l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. Une première raison qui nous en empêche, c'est qu'elle ne bat pas encore son plein.

L'adage : « Nul n'est censé ignorer la loi » correspond aussi peu à la réalité lorsque la loi est favorable à ceux qu'elle vise que lorsqu'elle leur est désagréable. Il est vrai que dans le premier cas, surtout quand il s'agit comme pour cette loi, d'un intérêt pécuniaire, la connaissance des dispositions législatives ne tarde pas à se généraliser. Quoi qu'il en soit, pendant la première année de la mise en vigueur du nouveau texte, on constate une progression marquée dans le nombre de ceux qui demandent à en bénéficier. C'est ce que nous constatons un peu partout. Communes et départements s'aperçoivent que les sommes votées lors de leurs derniers budgets de 1907 et 1908, sont insuffisantes et ils s'apprêtent à se procurer des ressources nouvelles. En fait, la loi si l'on peut dire, ne bat pas encore son plein.

Il n'est pas permis encore de déterminer d'une manière précise ce qu'elle coûtera régulièrement une fois que tous les ayants-droit se seront fait connaître.

Pourtant dès maintenant, on nous signale dans certains départements la nécessité d'un contrôle sévère destiné à réprimer la fraude. C'est surtout, paraît-il, le rapport du préfet des Pyrénées-Orientales, M. de Landrodie, qui se prononce très nettement en ce sens. Il lui aurait été donné de constater dans son département des fraudes considérables qui chargeaient à titre injustifié les finances de l'Etat. Pour ma part je m'y attendais non pas seulement parce qu'il faut toujours s'attendre à voir exploiter les finances publiques, si l'on ne prend pour l'empêcher des précautions suffisantes, mais aussi parce que sur un point la loi est mal faite, grâce à l'intervention du Sénat.

On connaît les hyperboles lyriques par lesquelles la presse modérée a coutume de célébrer l'impartialité, la sérénité sénatoriales. Tanais que les députés ne seraient dans tous leurs actes que basement attachés à l'unique souci de leur réélection, le motif de nomination des sénateurs les mettrait au-dessus de ces peultesses, de ces misères et leur permettrait de ne penser en toutes choses qu'à l'intérêt général du pays.

Heias ! il faut en rabattre. En fait, nulle Assemblée n'est plus préoccupée que le Sénat de son collègue électoral. On l'a vu, par exemple, lorsqu'il a discuté la loi sur les juges de paix. La Chambre avait maintenu des conditions de nomination assez rigoureuses. Le Sénat a ouvert les portes à toute une catégorie de nouveaux candidats et lesquels ? les électeurs sénatoriaux, les principaux d'entre eux du moins, les maires. Même attitude en ce qui concerne la loi d'assistance.

Nous avions pensé à la Chambre que la part des communes dans les pensions à allouer devait être assez considérable pour l'excellente raison que c'était les conseils municipaux qui étaient, de par la loi, appelés à dresser la liste des subventionnés. Il fallait qu'ils eussent un intérêt pécuniaire à ne pas allonger outre mesure cette liste en y inscrivant des personnes qui n'y auraient aucun droit. Le premier souci du Sénat a été au contraire de réduire la part des communes. Pour certaines communes pauvres dans certains départements pauvres, elle tombe à presque rien. Le préfet du Finistère ne signale aucune réclamation. Je le crois parole ! bien. Dans son département la part des communes en général n'est que de 50/0 et l'on doit avoir adopté des taux de pension relativement faibles.

Dans ces conditions, à quoi bon se gêner puisque l'augmentation du nombre des assistés n'a pour ainsi dire aucune répercussion sur le budget de la commune.

Il sera évidemment fort difficile de revenir sur ces défauts de la loi ; il est nécessaire néanmoins de les signaler en demandant au gouvernement d'exercer de la manière la plus active et la plus vigilante une surveillance parfaitement justifiée. Cela est d'autant plus urgent qu'il s'agit d'une de ces lois de solidarité sociale, de la première même de ces lois, dont la République à juste titre se fait honneur. Ces lois s'inspirent des idées d'entraide mutuelle qui doivent dominer dans la société moderne, mais elles présentent d'autre part, je ne dirai pas l'inconvénient, simplement ce caractère de coûter cher.

Quelles que soient les énormes charges d'un budget qui atteint quatre milliards et qui n'est pas seulement un budget de solidarité, nous n'avons pas hésité à entrer dans cette voie, pensant que l'avenir nous donnerait raison. Encore faut-il que les premières expériences ne soient pas faussées soit par la cupidité, soit par la négligence. Nous ne reculerons pas devant les sacrifices nécessaires, mais nous sommes en droit de demander qu'aucun d'eux ne soit inutile.

Pierre POISSON, Député du Gard.

EN RUSSIE

Importantes Arrestations

On a quelques détails sur une série d'importantes arrestations qui ont eu lieu ces jours derniers dans divers quartiers de Pétersbourg. Voici dans quelles circonstances elles ont eu lieu :

Il y a environ huit jours, un jeune homme bien mis se rendant de Moscou à Pétersbourg fut filé par des inspecteurs et arrêté peu après son arrivée dans la perspective Nevsky. Au moment de son arrestation il tenta d'avaler un papier. On trouva chez lui des listes d'adresses qui furent déchiffrées et il fut établi qu'il était membre du parti socialiste révolutionnaire et qu'il était venu à Pétersbourg pour rendre compte des résultats du congrès du parti.

A la suite de cette arrestation, d'autres furent opérées, dont celles de plusieurs membres du parti socialiste révolutionnaire et du comité de l'Union des chemins de fer. Il a été, en outre, établi par l'enquête qu'un fonctionnaire du département de la police, le nommé Kholodnikof, chef du service de la correspondance secrète, remettait copie de documents confidentiels au parti.

Kholodnikof a été arrêté chez lui, rue Bojdestvenskaïa, où l'on a trouvé nombre de papiers importants. En tout, environ cent arrestations ont été opérées, dont vingt-cinq d'ouvriers, les autres d'intellectuels, d'étudiants, de médecins et d'hommes de lettres.

Au cours des perquisitions, on a saisi deux pouds de dynamite et une grande quantité d'armes.

Congrès de la Paix

En Allemagne le vent est aux paroles de paix, d'union et de concorde. Au congrès interparlementaire réuni à Berlin, le prince de Bülow, dans la séance d'ouverture, a prononcé un discours en français, plein de verve, souvent ironique, mais contenant cependant des déclarations formelles au sujet du désir qu'a le peuple allemand de maintenir la paix. Le Chancelier, en passant, a souligné la sympathie qu'il avait pour faire trancher par une cour d'arbitrage les conflits qui pourraient surgir. Il est bon de remarquer que le prince de Bülow a commencé son discours par rendre un hommage mérité à M. Frédéric Passy, délégué français.

Le prince Schonaich-Carolath, président de la conférence, avait préalablement prononcé une allocution, dans laquelle il s'est attaché à démontrer combien était grand l'attachement qu'avait le peuple allemand pour la paix.

Aujourd'hui la conférence est terminée, après s'être déroulée sous la bonne impression première. Avant de se séparer des parlementaires, le prince de Bülow les avait conviés à une fête donnée en leur honneur dans sa merveilleuse résidence. Là encore, l'accord le plus parfait n'a cessé de régner, et les Congressistes se sont donnés rendez-vous au Canada pour 1909.

Devant son miroir

Un organe de Chicago vient de se livrer à une enquête curieuse et il a posé à ses lecteurs la question suivante :

Combien de temps une femme passe-t-elle devant son miroir au cours de son existence ?

Il recueillit les observations qu'il put auprès oncles, frères, fiancés, maris, cousins, pères et grands-pères et établit de savants calculs.

Il prend un espace de temps compris entre 6 et 70 ans. Il estime ainsi que la fillette de 6 à 10 ans reste chaque jour en moyenne, sept minutes devant sa glace ; de dix à 15 ans, un quart d'heure ; la jeune fille de 15 à 20 ans, vingt-deux minutes ; de 20 à 25 ans, vingt-cinq minutes ; de 25 à 30 ans, selon notre calculateur, la femme reste une demi-heure devant sa glace, c'est le maximum. De 30 à 35 ans, la cote descend à vingt quatre minutes ; de 35 à 40 ans, de dix-huit minutes ; de 40 à 50, douze minutes.

Enfin, de 50 à 60, elle n'est plus que de six minutes, comme dans le jeune âge.

Au total, on arrive aux chiffres suivants : 349.575 minutes ou 5.826 heures, ou plus de 242 jours. Chiffres respectables.

Donc à la question : « Combien de temps une femme passe-t-elle devant sa glace de sa sixième à sa soixante-dixième année ? » on peut répondre : huit mois...

Remarquez que les américaines servent seules à l'établissement de cette solution et nous pouvons supposer qu'en France on la trouvera au dessous de la réalité.

N'est-il pas vrai, lecteurs ?

Inventions

L'histoire la plus amusante que les journaux américains nous rapportent se trouve dans un journal de Chicago.

Dans cette ville vit un ingénieur qui, marié à une femme médecin, se voyait à regret obligé par les absences professionnelles de la doctoresse, de s'occuper lui-même de son fils âgé de quelques mois. Le père inventa alors un appareil qui, accroché à un commutateur, mettait en mouvement le berceau et faisait marcher en même temps un phonographe, lequel chantait la berceuse favorite de l'héritier.

Non content d'avoir ainsi réduit l'électricité au rôle de nourrice sèche, l'ingénieur a pensé aussi à ses enfants à venir, en faisant construire un appareil électrique qui fait sortir le lait d'un biberon et approche par intervalles un petit récipient dont l'usage, difficile à décrire, se devine aisément.

Mais cette dernière invention, si ingénieuse dans le principe, ne laisse pas que de rencontrer encore dans l'application, paraît-il, quelques difficultés.

Mais cela n'est point pour arrêter notre ingénieur, qui n'est pas américain pour rien. Sa femme étant toujours absente, il inventera quelque jour, sans doute, un appareil pour faire des enfants automatiquement, avec un appareil électrique.

Voilà qui ne va pas faire plaisir aux adeptes fervents du féminisme, en

affirmant la supériorité masculine, ou moins sur ce point !

Le *New-York Herald* rapporte de son côté qu'un célèbre professeur de l'Université d'Harvard, aux Etats-Unis, s'est livré à des expériences, desquelles il résulte péremptoirement, selon lui, que les femmes se rendent moins compte que les hommes de l'écoulement du temps. Il a examiné, avant de lancer cet arrêt, 251 jeunes hommes et 274 jeunes filles.

Le célèbre professeur cite, presque avec indignation, le cas d'une jeune fille qui estimait à dix minutes pleines un intervalle qui n'avait duré en réalité qu'une minute et demie. N'est-ce pas épouvantable ?

Cela prouve au moins que la jeune fille trouvait le temps long. Peut-être l'expérience à laquelle la soumettait le professeur américain ne l'amusait-elle pas du tout !

Au fait, cette tendance de l'esprit féminin est peut-être exacte. Cela expliquerait pourquoi les femmes, portées à l'ennui, sont si friandes de distractions ; ou encore comment elles savent si agréablement perdre leur temps, chose qui est éminemment excusable chez elles, puisqu'elles n'en auraient pas la notion précise !

INFORMATIONS

Au Maroc

Les objections de l'Allemagne

La « Petite République » dit que d'après des renseignements qu'elle a de bonnes raisons pour tenir comme bien fondés, le gouvernement allemand élèverait sur la Note franco-espagnole les deux objections suivantes :

1^o Une indemnité trop élevée donnerait à la France et à l'Espagne une sorte d'hypothèque sur l'empire chérifien, contrairement à l'esprit de l'acte d'Algésiras.

2^o La France et l'Espagne, étant intervenues à Casablanca dans un intérêt commun, selon leurs déclarations à toutes les puissances ne pourraient se refuser à internationaliser les règlements des indemnités.

« On a d'ailleurs, ajoute la « Petite République », la conviction dans les milieux bien informés, qu'un terrain d'entente n'est pas impossible à trouver, compatible bien entendu avec nos intérêts et nos droits.

D'autre part, d'après le « Figaro », l'Allemagne soutiendrait que l'on empiète sur l'autorité de Moulaï-Hafid en lui dictant en détail ce qu'il doit faire concernant la réputation de la guerre sainte ou l'adoption de mesures de sécurité. Le « Figaro » confirme que d'autres réserves porteraient sur la question de remboursement des dépenses militaires que la France et l'Espagne annoncent dans leur Note.

Moulaï-Hafid et les Ulémas

Le bruit court dans les milieux indigènes que les notables de Fez auraient nettement exprimé à Moulaï-Hafid leur mécontentement au sujet de l'envoi de la lettre au corps diplomatique acceptant en principe l'Acte d'Algésiras ; ils seraient d'avis au contraire de renier toute la politique d'Abd-el-Aziz et les traités par lui conclus avec les Européens. Les Ulémas auraient été jusqu'à menacer Hafid de l'abandonner s'il ne reprenait pas immédiatement la politique intransigeante sur le programme de laquelle il fut proclamé. Moulaï-Hafid hésite.

Pour comble de malheur, son conseiller intime, M. Vassel, serait prêt à quitter Fez par suite de dissensions au sujet de son attitude spéciale vis-à-vis de la France.

Ces bruits, qui n'ont rien d'officiel, semblent avoir pris leur source dans quelque intrigue de palais, dont le nouveau règne sera fécond chaque fois qu'Hafid cherchera à s'écarter du programme imposé par les fanatiques qui le portent sur le trône.

Parti radical et radical socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni lundi soir, sous la présidence de M. J.-L. Bonnet, vice-président.

Le président a donné des renseignements sur le Congrès de Dijon, qui s'annonce comme un grand succès. Près de mille délégués ont déjà retiré leurs cartes.

Le Comité a ensuite pris connaissance des rapports présentés par M. Lefranc, au nom de la Commission de discipline.

Après avoir entendu MM. Delaroue, Lancry, Chauvin, Lefranc et Falot, les conclusions de la Commission ont été adoptées.

Enfin, M. F. Buisson, député, a fait connaître les conclusions du rapport qu'il présentera au Congrès de Dijon. La séance est levée à minuit.

Le port de Rochefort

Le Parlement s'occupera, dès sa rentrée, d'une question de la plus haute importance, question que vient de soulever la Commission du Budget en demandant la spécialisation du port de Lorient et la suppression radicale du port de Rochefort.

Cette décision a provoqué dans toute la région du Sud-Ouest un vif émoi et, en raison des conséquences irréparables qu'aurait pour la Défense nationale la réalisation de ce projet, la France entière doit s'associer aux justes protestations que formule cette contrée.

C'est à ce titre que nous croyons utile et patriotique de reproduire quelques-uns des arguments d'une protestation signée à Rochefort et dans tout le pays charentais afin de répondre aux incriminations de l'incompétence ou du parti pris.

Les pétitionnaires font valoir que le maintien de Rochefort comme port militaire de plein exercice, est, de l'avis unanime des amiraux, une nécessité nationale ; que supprimer le port militaire de Rochefort c'est, la guerre venue, supprimer aussi les ports de Bayonne, de Bordeaux, de La Rochelle, de La Pallice et de Nantes, laissés désormais sans défense, que l'arsenal de Rochefort est de tous les arsenaux le plus sûr, le plus protégé, le plus inattaquable, le seul dont les radars soient capables de recevoir toutes nos flottes ; que les efforts d'ailleurs inutiles, des Hollandais et des Anglais en 1696 et 1703, pour détruire cet arsenal, les attaques de 1757 et celles du 1^{er} Empire (pour l'une desquelles l'Angleterre dépensa, dit-on, 16 millions) prouvent que ces puissances attribuent à Rochefort une grande valeur militaire ; que cette valeur militaire a toujours été reconnue par l'Angleterre et notamment dans ces dernières années, quand elle donna mission, lors des événements de Fachoda, à l'une de ses puissantes escadres de cingler vers les côtes charentaises ; que l'abandon éventuel de ce port a été stigmatisé par les étrangers eux-mêmes (on connaît l'opinion de l'amiral lord SEYMOUR) comme indice d'un manque de sens maritime chez les Français.

Au lieu donc d'anéantir Rochefort, il convient de le conserver et de l'améliorer en utilisant ses merveilleuses rades ; en résumé, faire pour Rochefort ce que les Anglais qui, eux, ont le sens maritime, ont fait pour Chatham.

La petite propriété

On se souvient que sur la proposition de MM. Ribot, Siegfried, et d'un grand nombre de députés, le Parlement a voté la loi du 10 avril 1908, qui a pour but de faciliter aux ouvriers urbains et ruraux l'acquisition d'un petit champ ou jardin ne dépassant ni un hectare ni 1.200 fr., et la construction de maisons individuelles à bon marché.

A cet effet, l'Etat est autorisé à avancer les fonds nécessaires jusqu'à concurrence de 100 millions, au taux d'intérêt de faveur de 2 0/0, à des sociétés régionales de crédit immobilier établies dans certaines conditions.

L'arrondissement du Havre va être l'un des premiers à profiter de cette loi démocratique. En effet, une réunion a eu lieu samedi à l'hôtel-de-ville du Havre, sous la présidence de M. Jules Siegfried, qui, après avoir exposé le but de la loi, a préconisé la création d'une société de crédit immobilier dans l'arrondissement du Havre, au capital de 200 000 fr., dont le quart seul étant versé, permettra à la société d'emprunter jusqu'à concurrence de 350.000 fr. Cette création a été votée, et séance tenante 54.000 fr. ont été souscrits.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans donne des primes à ses clients.

Nul commerçant, nul industriel n'ignore combien nos Compagnies de Chemins de fer attachent d'importance au prompt déchargement des wagons...

C'est qu'en effet une journée seulement perdue sur le voyage de chaque wagon équivalait en fin d'année, pour nos grands réseaux, à une diminution de matériel de plusieurs milliers d'unités.

Les transporteurs disposent depuis longtemps du droit de percevoir des frais de stationnement quand le délai de déchargement est dépassé.

La Compagnie d'Orléans est entrée dans une nouvelle voie ; elle accordera des primes quand, au contraire, le délai ne sera pas utilisé en entier.

En principe pour les wagons à décharger en gare, ce délai est d'un jour, à la condition toutefois, que le destinataire ait été avisé de l'arrivée des wagons la veille avant 6 heures du soir.

Dans le but de les inciter à se hâter et à libérer plus rapidement le matériel, la Compagnie d'Orléans accordera une prime pour chaque journée gagnée sur le délai.

Cette prime de 2 fr. pour les wagons ordinaires est portée à 3 fr. pour les wagons d'une capacité égale ou supérieure à 20 tonnes.

Voilà pour les wagons livrés en gare.

La Compagnie d'Orléans s'est également préoccupée d'accélérer le passage des wagons sur les embranchements particuliers.

Chacun sait que les wagons sont mis à la disposition des propriétaires d'embranchements pour une durée fixée à 6 heures dans la plupart des cas et moyennant la perception d'une taxe locative de 0 fr. 12 par tonne de contenance des wagons.

En fait, dans bien des cas, l'embranché serait en mesure de restituer ce wagon le jour même, quitte à pro-

longer la journée après 6 h. du soir, mais jusqu'ici il n'y avait aucun intérêt, et le matériel roulant séjourrait inutilement sur les embranchements.

Dorénavant, un wagon livré l'après-midi et restitué le jour même sera exonéré de la taxe locative de 0 fr. 12 par tonne.

Ainsi, un wagon de 20 tonnes livré à une heure de l'après-midi et restitué chargé à 7 h. du soir bénéficiera d'une prime de 4 fr. 80.

Ces deux nouvelles dispositions, prévues pour la période de trafic intense, sont mises en vigueur depuis le 15 août dernier.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare

quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette des raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

Les plus vastes et les plus beaux du Monde, Maison de confiance fondée depuis plus d'un demi-siècle - PARIS

SAISON D'HIVER

Les Grands Magasins du Louvre prient les Dames qui n'auraient pas reçu le superbe Catalogue des Hautes Nouveautés Parisiennes pour la Saison d'Hiver, d'en faire la demande pour le recevoir par retour du courrier.

Toutes les commandes, sans exception, sont expédiées franco de port à partir de 25 francs.

Représentants

demandés par ancienne et importante maison Huiles d'olives, Fortes remises. Ecrire à Froidfond frères, à Salon, (Bouches-du-Rhône).

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, Lauréat de l'École Dentaire de France Successeur de BAKER, 75, Boulevard Gambetta, Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gerant : A. COURSLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

GRANDE PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

Pharmacie spéciale pour la Préparation des Ordonnances

LA MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION

Médicaments de 1er Choix. — Fournisseurs : Dausse, Poulenc, Bayer, etc., etc.

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris, Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot, Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS - Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) - CAHORS

Laboratoire de parfumerie

Eau de Cologne p° toilette lit. 6,50, demi-litre. 3,25, quart delit. 1,75, en flacon de 0,70 et de... 1 fr. Eau de Cologne pour friction à 65° et très parfumée litre.. 4,50, demi-litre. 2,50

Savons à la glycérine

le pain : 0,20 ; 0,30 et 0,40 Savons anglaiss imperium parfumerie, 0,60, 0,75, 1 et 1,25 le pain

Lotion antipelluculaire

arrête la chute des cheveux et fortifie le cuir chevelu le demi litre... 4,50, le flacon... 2,50, le demi... 1,75

Elixir dentifrice rouge le demi-litre 6 fr. le quart... 3,50

Elixir dentifrice jaune le flacon 1,50

Pâte dentifrice à la glycérine solidifiée la boîte... 0,80

Poudre dentifrice la boîte... 0,60

Brosses à dents depuis... 0,75

Alcool de menthe Anglaise le flacon... 1,50, le demi... 0,90

Thymol sodé antiseptique pour la toilette le litre... 6 fr.

le demi-litre 3,25

Vaporisateurs tous modèles

Grâce à l'organisation de son service spécial d'expédition la Pharmacie expédie dans tout le département.

Laboratoire de pharmacie

Vin complet, puissant reconstituant, Régénérateur du sang, Kola, Coca, Jus de viande, glycérophosphates de chaux. Le litre... 4,50, Le demi-litre... 2,50

Vin de Kola titré, à la noix de Kola fraîche.

Vin de quinquina titré

Vin composé Kola, Coca, Quinquina.

La Phosphodié remplace avantageusement l'huile de foie de morue et constitue le meilleur des dépuratifs et le plus énergique des reconstituants.

Le flacon 2 fr. au lieu de 3 fr. 50.

Approvisionnement complet de Spécialités pharmaceutiques.

Entrepôt d'eaux minérales

Sels de Vichy - Sels de Vals en paquets pour fabriquer soi-même un litre d'Eau minérale gazeuse de Vichy ou de Vals.

Produits recommandés

Spécialités de la Pharmacie

Chocolat en tablette, rigoureusement pur cacao et sucre.

Thés de Chine extra, provenant directe en boîte métal de 0,60 ; 1 franc et 1,25.

Cabinet de Bandages

Grand choix d'objets de pansement et d'hygiène

Bandages. — Bas à varices

Douches d'Esmerck

Ceintures ventrières

Ceintures de grossesse

Gants pour frictions

Eponges de Toilette

Poires en caoutchouc

Tube caoutchouc pour Douches

Thermomètres pour malades

Crachoirs de poche

Pulvérisateurs à vapeur

(SERVICE D'ÉTÉ 1908)

Table of train schedules for the Cahors region, including routes to Toulouse, Paris, and Libos, with departure and arrival times for various stations.